

Fonds d'archives numérisés en 2020 sur le site Internet « Mémoire des Hommes »

L'Arsenal de Rochefort au tournant du XIXe siècle

Un ensemble de 1270 plaques de verre datées de 1870 à 1917 environ, conservées par le Service Historique de la Défense à Rochefort, est présenté ici. Versées aux archives en 1926, après l'arrêt de l'activité de la direction de la construction navale, elles représentent principalement des navires en cours d'assemblage ou réalisant des essais de navigation ainsi que des photographies des établissements de l'arsenal de Rochefort.

Ce [fonds photographique](#) constitue un témoignage de premier plan pour l'histoire de la Marine. Il documente les évolutions que connaît la flotte française en une époque charnière, marquée par l'évolution des techniques et l'introduction des sous-marins.



1. Lancement de sous-marin - Bellone – MR 5 G - 1182 ©

Créé en 1666 par la volonté du roi Louis XIV et de son ministre Colbert, l'arsenal de Rochefort est implanté au milieu des marais, sur la Charente. Au tournant des XIX^e et XX^e siècles le lit du fleuve ne permet plus le passage des cuirassés. Aussi, l'arsenal tente de se spécialiser dans la fabrication et l'entretien de navires plus légers, avisos, croiseurs ou torpilleurs, et s'essaie à des innovations technologiques, avec l'expérience du Plongeur, prototype de sous-marin, et les débuts de l'aéronautique navale. Son déclin se poursuit néanmoins, entraînant sa fermeture en 1927, et avec elle le retrait progressif des autres unités et services de la Marine.

Alsaciens-Mosellans incorporés de force dans l'armée allemande.

Par ordonnance du 19 août 1942, les jeunes Mosellans furent contraints d'effectuer leur service militaire dans l'armée allemande. Il en alla de même le 25 août pour les Alsaciens. La désertion qui n'était possible qu'en passant par la frontière Suisse entraînait la confiscation de l'ensemble des biens des évadés et la déportation de leur famille. Défiant les terribles représailles exercées en cas de capture, jusqu'à fin 1942, 12 000 jeunes gens prirent la fuite. D'autres recrues qui refusèrent de porter l'uniforme allemand furent emmenées dans le camp de sécurité de Schirmeck, où les menaces, les tortures et autres mauvais traitements eurent raison de leur résistance. Ils furent environ 45 000 récalcitrants, civils ou futures recrues, à être internés au camp de Schirmeck et environ 27 000 civils dont un proche avait déserté à être envoyés en Allemagne, Pologne et Silésie après confiscation de leurs biens.

Cette répression incita la plupart des « Malgré-nous » à se résigner et répondre à l'ordre d'appel. Ainsi, plus de 103 000 Alsaciens et 31 000 Mosellans se retrouvèrent incorporés de force. La plupart d'entre eux furent affectés dans la Wehrmacht, mais de nombreuses classes furent versées d'autorité dans la Waffen-SS dont les divisions comptaient de nombreuses pertes lors des combats.

Ne faisant aucune confiance aux recrues alsaciennes et craignant leur désertion, les Allemands décidèrent d'envoyer la plupart d'entre eux sur le front russe. Influencés par la radio anglaise les incitant à se rendre aux Soviétiques dès que l'occasion se présenterait, beaucoup désertèrent dans l'espoir de rejoindre la France Libre. Nombre d'entre eux, après avoir subi interrogatoires, internements et transits épuisants, furent rassemblés au camp de Tambov. En septembre 1945, plus de 11 000 français y furent internés dans des conditions extrêmes avec pour rythme quotidien : travail forcé, éducation politique et ration alimentaire insuffisante.

Selon certains historiens, 24 000 « Malgré-nous » sont morts au front, 16 000 en captivité dont environ un quart au camp de Tambov.

Des dossiers individuels de régularisation d'état-civil et d'instruction de demandes d'attribution de la mention « mort pour la France » des Incorporés de force sont conservés au Service historique de la Défense à Caen, sous les côtes AC 21 P 209813 à AC 21P 24120. On y trouve des documents d'état civil, de la correspondance administrative et de la correspondance familiale, des actes de décès en Allemand et en Français, parfois des photographies... La base de données publiée sur « Mémoire des hommes » reporte les informations issues de fiches nominatives renvoyant à ces dossiers et comportant les données liées à l'état-civil de la personne et à l'attribution ou non de la mention « mort pour la France ». Cette base, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, s'inscrit dans la continuité de la mise en ligne de la base de données des [militaires décédés pendant la Seconde Guerre mondiale](#)

Découvrez les voyages et les missions scientifiques d'un hydrographe français

A l'occasion des 300 ans du Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM), Mémoire des hommes présente [ces documents inédits](#).

Après avoir parcouru un grand nombre de fleuves et océans pour mener à bien ses missions d'hydrographe, Maurice Rollet de l'Isle a assuré la direction du Service des Marées de 1902 à 1920. Il refondit tous les tableaux de concordance permettant de prédire les marées des ports de France à partir du calcul de la marée à Brest. Sa production scientifique et technique est importante.

Ce fonds contient des manuscrits rédigés par Maurice Rollet de l'Isle, ingénieur hydrographe de la Marine, durant près de 12 années (1881-1894) de service en mer et aux colonies.

Ses carnets de voyage sont particulièrement bien documentés et richement illustrés de dessins, d'aquarelles, de gouaches et même de photographies qui constituent aujourd'hui de précieux témoignages inédits sur les sociétés coloniales et indigènes rencontrées.



2. « L'étendard » - Mission de Corse – 24 S 3 – Maurice Rollet – SHD ©

2460 registres matricules de l'Ancien Régime (1683 à 1793)

En 2019, la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives a procédé à la numérisation de 2460 registres de contrôle de troupes d'Ancien Régime conservés au Service historique de la Défense à Vincennes, ce qui correspond à 361 880 vues numériques. Ces numérisations sont désormais accessibles sur « [Mémoire des hommes](#) ».

Les registres de contrôle de troupes sont la seule source permettant de retracer le service d'un simple soldat ou d'un sous-officier sous l'Ancien Régime.

En effet, les dossiers de carrière qui commencent à être tenus au XVIII^e siècle concernent uniquement les officiers. La création de registres de contrôle de troupes avait pour objectif, d'une part, de connaître la situation exacte des armées, et d'autre part, de surveiller les fonds attribués, en luttant contre les abus divers. Les registres devaient donc contenir un signalement précis de chaque individu engagé, permettant de le retrouver en cas de désertion ou de changement de compagnie. Ils étaient tenus par le major ou l'aide-major de chaque régiment qui utilisait un cahier par compagnie, les cahiers étant ensuite reliés pour former des registres, le plus souvent par bataillon ou par régiment. Cette reliure, parfois tardive, a pu engendrer un certain désordre dans la filiation des unités.



3. Yc - Illustration 3 - Grenadiers et milice ©

Conservés à l'origine à Versailles, à l'hôtel abritant les archives du dépôt de la Guerre, les registres de contrôle de troupes ont été déplacés durant la Révolution à Paris, place Vendôme, puis plus tard à proximité des Archives nationales, avant d'être transférés en 1959 au Service historique de l'armée de Terre à Vincennes, date à laquelle ils ont été rendus accessibles au public.

Ces registres d'Ancien Régime viennent s'ajouter au 1 191 registres de la période 1802-1815 : les registres matricules des gardes consulaire, impériale et royale et de l'infanterie de ligne dont les numérisations sont en ligne depuis 2013.

Une campagne d'indexation collaborative de ces registres au moyen d'un module d'indexation fonctionnel et intuitif s'ouvrira au second trimestre de l'année 2020 sur le site « Mémoire des Hommes ».